

Avis de course Trophée Pierre Germain
Grade 4 Classe 1 mètre (IOM)
22/23 octobre 2011
Cercle de Voile de Cazaux-Lac

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements Fédéraux,
- 1.4. le système de course HMS 2007,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 1 mètre (IOM)
- 3.2. Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent s'inscrire en envoyant un mail à Alexis: alexisfra73@gmail.com
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 20€ (repas samedi soir compris)

5 REPARTITION DES FLOTTES

La répartition en flottes de la première course sera affichée à 12h45, à partir du programme fédérale « FREG »

6 PROGRAMME

- 6.1** Confirmation d'inscription :
Samedi 22 Octobre de 11h à 12h30.
Pas d'identification de matériels le jour de la régata.

- 6.2** Jours de navigation :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Flottes /Courses du jour</i>
Sam 22 octobre	13h	De 13h à 18h flottes à suivre
Dim 23 octobre	10h	De 10h à 15h30 flottes à suivre

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponible à la confirmation d'inscription samedi matin
- affichées selon la Prescription Fédérale dans la zone d'attente des coureurs

8 SYSTEME DE PENALITE

L'annexe Q « Arbitrage direct des courses en flotte de bateaux radiocommandés » s'appliquera.

9 CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

10 RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11 PRIX

Des prix seront distribués le plus tôt possible après la dernière manche.

12 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : alexisfra73@gmail.com